



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 Décembre 2024**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

L'an 2024, le 10 Décembre à 19:05, le Conseil Municipal de la Commune de ST OUTRILLE s'est réuni à la SALLE SOCIO-ÉDUCATIVE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEBRANCHU Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Vote
<b>à l'unanimité par 9 voix POUR</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. LEBRANCHU Alain, Maire, Mmes : ALADENIZE Odile, CAMARA Leïla, DUPIN Véronique, LECROQC Catherine, LEMARIÉ ROUHART Lolita, MM : BARBOUX Claude, O'BRIEN Donogh

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FAIVRE David à M. LEBRANCHU Alain

Absent(s) : Mme LE BOULCH Morgan, M. LE BOULCH Valentin

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE VIERZON  
 Le : 12/12/2024  
 Et  
 Publication ou notification du : 12/12/2024

**A été nommée secrétaire** : Mme LECROQC Catherine

Diffusion sur le site internet de la commune communesaintoutrille.fr le 13/12/2024

**DEL1224\_54 – OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS 2025**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'article L.1612-1 3ème alinéa du CGCT stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les montants inscrits au budget **2024** aux chapitres d'investissement s'élèvent à :

Chapitre	Crédits ouverts sur 2024	Crédits 2025 25 %	Attribution Crédits /Comptes
20- Subventions d'équipement versées	7 000		
21- Immobilisations corporelles	42 500		<b>2158 &gt; 8 000</b>
23- Immobilisations en cours	222 500		<b>2313 &gt; 60 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>272 000</b>	<b>68 000</b>	<b>68 000</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE l'ouverture de crédits en section d'investissement pour 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 soit 68000 €

ATTRIBUE la somme de 68 000 € comme suit :

> 8 000 € au compte 2158

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte soit par dépôt en préfecture pour les actes soumis au contrôle de légalité, soit par affichage, ou publication dans le recueil des actes administratifs de la collectivité, ou notification, pour les actes non soumis à obligation de transmission. Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

> 60 000 € au compte 2313

En mairie, le 12/12/2024  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Maire  
Alain LEBRANCHU

Le secrétaire  
Mme LECROCC Catherine

